

**LIGUE CENTRE
VAL DE LOIRE**
FFHANDBALL



*SPECIAL
DEBUT DE SAISON
2022/2023*

Juillet 2022



Ligue Centre-Val de Loire de Handball
108 Allée Georges Charpak – 45770 Saran

☎ Standard : 02 38 53 89 29 - ✉ 5400000@ffhandball.net

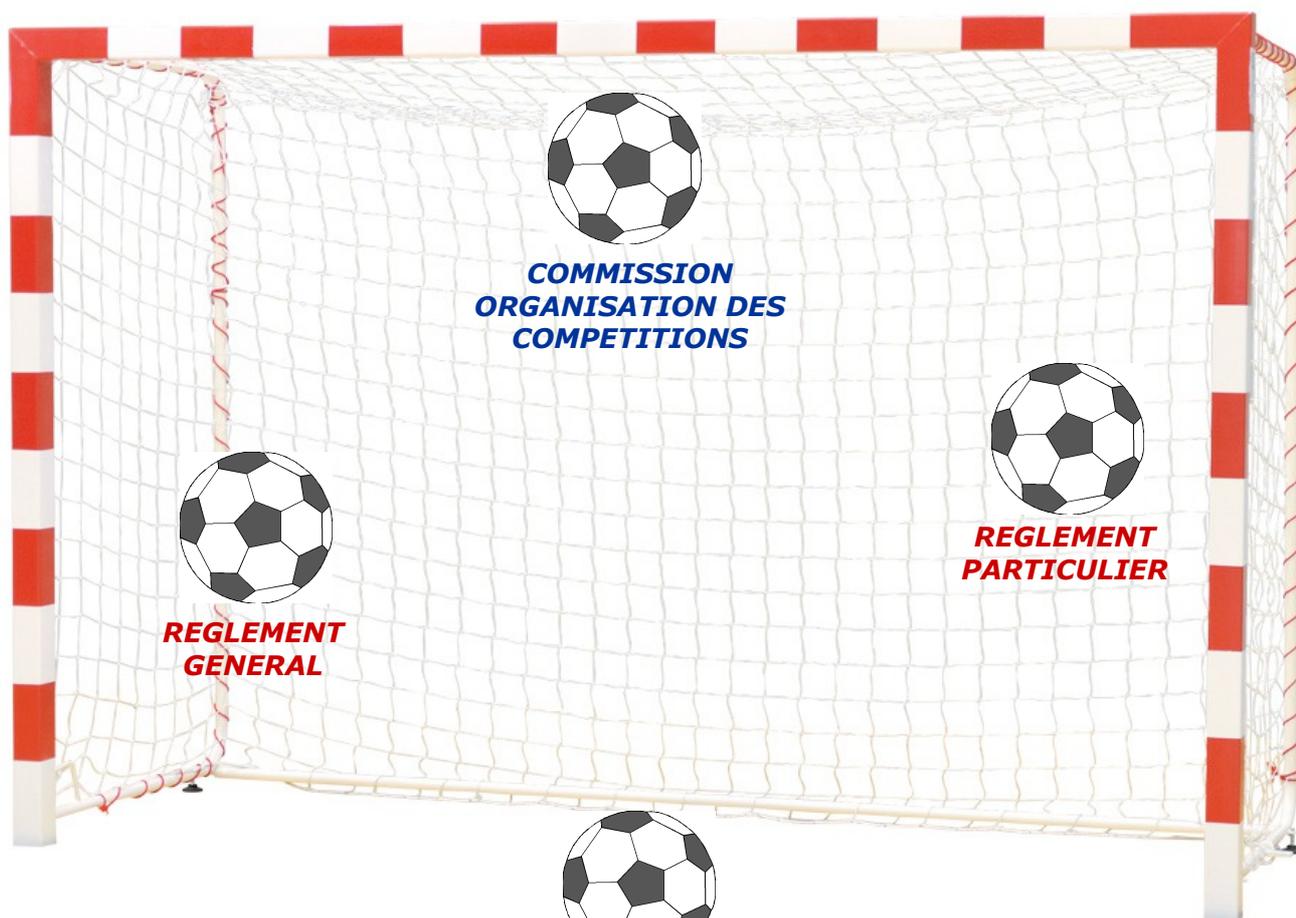


www.centre-handball.com



GESTHAND sur : www.gesthand.net

**LIGUE CENTRE
VAL DE LOIRE**
FFHANDBALL



**COMMISSION
ORGANISATION DES
COMPETITIONS**

**REGLEMENT
GENERAL**

**REGLEMENT
PARTICULIER**

**DES CHAMPIONNATS
DE LA LCVLHB**

REGLEMENT GENERAL DES CHAMPIONNATS DE LA LCVLHB

ART. 1 : La LCVLHB organise sur le territoire de la région Centre-Val de Loire, des championnats et autres compétitions, dans toutes les catégories d'âges, masculins et féminins.

- Championnats régionaux masculins : ▶ Prénationale (PNM) ▶ Excellence (R2M) ▶ Honneur (R3M)
- Championnats régionaux féminins : ▶ Nationale 3 Féminine (en partenariat avec la Ligue Pays de la Loire) ▶ Prénationale (PNF) ▶ Excellence (R2F)
- Championnats territoriaux jeunes :
 - ▶ Championnat Territorial U18 Masculin (TU18M)
 - ▶ Qualification au Championnat de France U18 Masc. (U18)
 - ▶ Championnat Territorial U18 Féminin (TU18F)
 - ▶ Qualification au Championnat de France U17 Fém. (U17)
 - ▶ Championnat Territorial U15 Masculin (TU15M)
 - ▶ Championnat Territorial U15 Féminin (TU15F)
 - ▶ Championnat Territorial U13 Masculin (TU13M)
 - ▶ Championnat Territorial U13 Féminin (TU13F)
 - ▶ Championnat Territorial U11 Masculin (TU11M)
 - ▶ Championnat Territorial U11 Féminin (TU11F)

Ces épreuves sont régies par le présent règlement, les statuts et règlements de la FFHB, le code d'arbitrage de la FFHB et les règlements particuliers.

CATÉGORIES D'ÂGE :

Masculines et Féminines	Catégories	Joueurs(euses) de	Nés(es) en
	+ de 16 ans	17 ans et +	05 et avant
	U18 (-18 ans)	17,16 et 15 ans *	05, 06 et 07
	U15 (-15 ans)	14, 13 et 12 ans	08, 09 et 10
	U13 (-13 ans)	12, 11 et 10 ans	10, 11 et 12
	U11 (-11 ans)	10, 9 et 8 ans	12, 13 et 14



EVOLUTIONS DANS DIFFERENTES EQUIPES :

* FEMINIENNES (en + de 16 ans et – de 17 ans Nat.) :

- 1) ▶ **Les joueuses de 15 ans (2007)** inscrites dans le programme d'Accession du Pôle Espoirs situé à Orléans sont autorisées à évoluer en N3F et Régional (PNF/R2F).
- 2) ▶ **Les joueuses de 16 ans (2006)** qui étaient inscrites au Pôle Espoirs situé à Orléans lors de la saison 2021/2022 mais qui ne sont plus en structure pour la saison 2022/2023 sont autorisées à évoluer en N3F et Régional (PNF/R2F).
- 3) ▶ **Les joueuses de 15, 16 et 17 ans (2007, 2006, 2005)** inscrites dans le programme d'Excellence du Pôle Espoirs situé à Orléans doivent obligatoirement évoluer en + de 16 ans Nationale (Nationale 2 minimum).
- 4) ▶ **Les joueuses de 13 ans (2009)** inscrites par la DTN sur les listes des Pôles Espoirs en site d'Accession sont autorisées à évoluer dans les compétitions Nationales – de 17 ans.

→ Respect du règlement (1 match / W.E.).

* MASCULINES (en + de 16 ans et – de 18 ans Nat. et Ter.) :

- 1) ▶ **Les joueurs de 16 ans (2006)** qui suivent leur scolarité au Pôle Espoirs situé à Chartres sont autorisés à évoluer en PNM, R2M et R3M.
- 2) ▶ **Les joueurs de 14 ans (2008)** inscrits par la DTN sur les listes des Pôles Espoirs sont autorisés à évoluer dans les compétitions Nationales et Territoriales – de 18 ans.

→ Respect du règlement (1 match / W.E.).

RAPPEL : L'article 95.2.2 page 119 des règlements généraux de la FFHB prévoit que les jeunes qui évoluent en + de 16 ans ne sont pas concernés par la règle du brûlage lorsqu'ils redescendent en Moins de 18 ans.

.../...

.../...

* MASCULINES ET FEMININES (Toutes catégories jeunes) :

La COC Territoriale autorisera **une nouvelle fois**, pour la saison 2022/2023, **le surclassement sur la 4^{ème} année d'âge de toutes les catégories jeunes** de la compétition concernée :

Les joueurs et joueuses de 7 ans (2015) sont autorisés à jouer en U11
Les joueurs et joueuses de 9 ans (2013) sont autorisés à jouer en U13
Les joueurs et joueuses de 11 ans (2011) sont autorisés à jouer en U15
Les joueurs et joueuses de 14 ans (2008) sont autorisés à jouer en U18

Ces surclassements ne pourront être autorisés à condition de fournir :

- Un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du Handball établi après le 01/06/22.
- De l'accord écrit du représentant légal.

Vous trouverez ce formulaire « certificat médical » joint dans la partie « divers » de ce bulletin à utiliser obligatoirement pour ces demandes de surclassement.

DETERMINATION DES CATÉGORIES D'ÂGE :

* JEUNES FEMININES de 17 ans (2005) :

1) ▶ Relation Seniors Féminins – Moins 18 Féminins :

Pour la saison 2022/2023, le Bureau Directeur de la ligue, autorise les équipes qui évolueront en **Régional (PNF/R2F) ou Territorial Féminin (1^{ère} division territoriale)**, si elles le souhaitent, **à faire doubler 3 jeunes joueuses**. Ces trois joueuses pourront disputer le Championnat Féminin à partir de la PNF jusqu'au plus bas niveau et disputer une rencontre en U18F le même week-end.



→ 3 Joueuses de 2005 autorisées à doubler sur un même week-end, ces joueuses ne comptent pas dans le quota de jeunes joueuses du club autorisées à doubler sur les championnats jeunes.

Trois joueurs et trois joueuses du même club licencié.es FFHB pourront jouer deux matchs dans le même week-end ou dans une même semaine de compétition (lundi au dimanche) dans deux équipes jeunes (U18 à U11 Elite, Excellence ou Honneur) y compris dans la même catégorie mais dans deux niveaux de championnats différents (**non applicable aux équipes engagées en championnat national**).

ART. 2 : FORMULE DES EPREUVES

Le classement s'effectue par addition de points, à savoir :

- | | | |
|--|---------------------------------|----------------------------------|
| ▶ <u>Match gagné</u> : → 3 points | ▶ <u>Match nul</u> : → 2 points | ▶ <u>Match perdu</u> : → 1 point |
| ▶ <u>Match perdu par pénalité ou forfait</u> : | → 0 point | |
| ▶ <u>Goal-average : + 16 ans Masc./Fém.</u> : | → 20 - 00 | |
| ▶ <u>U18 Masc. et Fém.</u> : | → 10 - 00 | |
| ▶ <u>Jeunes (à partir des U15) Masc. et Fém.</u> : | → 7 - 00 | |

✓ *L'écart au score acquis sur le terrain s'il lui est plus favorable est conservé par l'équipe qui a gagné. Exemple si match senior entre A et B et que le score est de 41 à 18 en faveur de A, si B est sanctionné pour pénalité sportive, le score pris en compte est 0-23 (article 109.2.1 page 136 des règlements généraux de la FFHB).*

Si plusieurs clubs sont à égalité de points à l'issue d'une compétition et en l'absence de réglementation particulière, ils seront départagés selon les critères suivants et dans l'ordre :

- 1) - Par la différence entre les buts marqués et les buts encaissés dans les rencontres entre les clubs intéressés,
- 2) - Par le plus grand nombre de buts marqués à l'extérieur dans les rencontres entre les clubs intéressés,
- 3) - Par la différence entre les buts marqués et les buts encaissés sur l'ensemble de la compétition,
- 4) - Par le plus grand nombre de buts marqués sur l'ensemble de la compétition,
- 5) - Par le plus grand nombre de licenciés (date de la dernière Assemblée Générale) masculins ou féminins selon les cas.

Accession – Refus d'Accession : En conformité avec l'article 110 page 137 des règlements généraux de la FFHB « toute équipe qui, à la fin d'une compétition, est qualifiée pour accéder automatiquement à la division supérieure, ne peut refuser cette accession sous peine de se voir infliger la sanction suivante :

▶ *L'équipe doit, la saison suivante, jouer une division plus bas que la saison précédente et ne peut prétendre à l'accession qu'à l'issue de la deuxième saison suivante.* .../...

.../...

ART. 3 : RECOMPENSES

Chaque compétition territoriale est dotée d'une récompense (coupes ou ballons ou médailles).

ART. 4 : ENGAGEMENTS

A. Date limite : fixée par la Commission Organisation des Compétitions avec accord du Comité Directeur.

B. Droits d'engagements : voir tarifs votés en Assemblée Générale.

C. C.M.C.D. (Contribution Mutualisée des Clubs au Développement) Territoriale 2022/2023 :

A la date de parution de ce bulletin, la Commission Territoriale des Statuts et de la Réglementation n'est pas en mesure de diffuser la Circulaire 2022-2023. Elle sera éditée à la reprise des championnats.

ART. 5 : RELATIONS ENTRE EQUIPES D'UN MEME CLUB

A. RESTRICTION D'UTILISATION DES JOUEURS : "JOUEUR BRULE"

- Quand un club engage plusieurs équipes dans des championnats de niveaux différents, **il peut présenter au maximum un joueur brûlé dans l'équipe de niveau immédiatement inférieur du club.**

***Joueur brûlé : Joueur ayant disputé N/2 matchs ou plus dans l'équipe de niveau immédiatement supérieur. Cette règle ne s'applique pas aux jeunes évoluant en + de 16 ans qui redescendent en U18 M et F.**

***Pas de brûlage dans les catégories jeunes entre elles** engagées dans les championnats nationaux et territoriaux (U18 à U11 Elite, Excellence et Honneur).

B. EQUIPES RESERVES DE CLUB NATIONAUX

Application des Articles 95.1 page 118, 108.2.5 et 108.2.6 page 136 des Règlements Généraux de la FFHB.

ART. 6 : REGLEMENTS FINANCIERS

Pour les déplacements, afin de répartir équitablement les dépenses occasionnées par les déplacements, la LCVLHB :

- ▶ Totalisera le kilométrage parcouru par toutes les équipes.
- ▶ Calculera le kilométrage parcouru par chaque équipe dans la saison.
- ▶ Les équipes dépassant le kilométrage moyen seront aidées par les équipes dont le kilométrage est inférieur à la moyenne.
- ▶ Base de calcul : à 0,36 € du Km X 3 voitures.
- ▶ Le calcul sera fait pour chaque championnat ainsi que pour les finalités.
- ▶ Le tableau de la péréquation pour les divers championnats sera envoyé aux clubs concernés à chaque fin de phase de compétition pour les championnats jeunes et à la fin de la compétition pour les équipes seniors. Le tableau définitif paraîtra après la fin de tous les championnats.
- ▶ La péréquation fera l'objet d'un document comptable.

ART. 7 : CONCLUSIONS DE RENCONTRE

A. Le club recevant est tenu de saisir DES RECEPTION DU CALENDRIER ses conclusions dans GEST'HAND et ce au minimum 60 jours pour une équipe senior et 30 jours pour une équipe jeune avant la date prévue de la rencontre. Veillez à bien respecter les délais d'enregistrement des conclusions afin que les clubs adverses prennent leur disposition pour organiser au mieux leur déplacement et que les chargés de désignation de la CTA (si concernés) effectuent au plus tôt les désignations des arbitres. Il est donc important que vous consultiez régulièrement votre compte Gest'Hand. Par ailleurs, le club recevant peut modifier la conclusion comme il le souhaite sans passer par « Report » tant que la date limite de saisie n'est pas dépassée (conclusion non validée) en informant bien entendu le club adverse.

Lorsque les championnats sont sur la base du parallèle, vous avez **OBLIGATION** de convoquer les deux équipes s'il s'agit du même club à la suite sauf entente avec l'adversaire.

.../...

.../...

B. Date et horaire des rencontres : voir règlement particulier. Les salles ou gymnases devront être ouverts au moins 1 heure avant le début de la rencontre.

C. Contestation - sanction : Feuille de conclusion non saisie dans les délais : amende → 35 €uros

En cas de non réception de la conclusion, le club visiteur devra s'inquiéter auprès du secrétariat de la COC.

Dans ce dernier cas, la Commission Organisation des Compétitions fixe l'horaire de la rencontre, sur le terrain du club recevant entre 18 H 30 et 21 H le Samedi ou entre 14 H et 16 H le Dimanche.

Changement de Date

D. Modification de date de rencontre :

La date de rencontre peut être modifiée sur décision d'un organisme officiel : FFHB, Ligue, Comité pour les cas suivants :

1) Un club ayant un joueur/cadre sélectionné ou convoqué à un stage technique officiel. La date de la rencontre concernant l'équipe où pratique habituellement ce joueur ou ce cadre pourra être modifiée (exceptée la Coupe de France).

2) Un club ayant un jeune arbitre (sous contrat ligue) désigné par la Commission Territoriale d'Arbitrage, peut obtenir une modification de la date de la rencontre concernant l'équipe où pratique habituellement ce joueur (exceptée Coupe de France).

Les règlements particuliers des compétitions autres que les championnats peuvent déroger à cette règle.

3) Une modification de date (y compris passage du samedi au dimanche ou inversement) de rencontre peut également être faite sur demande d'un ou plusieurs compétiteurs et de la Commission Territoriale de Désignation d'Arbitrage.

Dans tous les cas, ces modifications de date ne pourront qu'être exceptionnelles et soumises à l'autorisation de la Commission d'Organisation des Compétitions compétente, dans un délai de 21 jours au minimum avant la date prévue pour une équipe senior et 15 jours au minimum avant la date prévue pour une équipe jeune avant la rencontre. Toute modification sera envoyée aux clubs concernés.

*Pour toute demande de modification de date après validation de la conclusion (jour, horaire, lieu...), utilisez les rubriques « Compétition », « Agenda des rencontres », le menu déroulant « Événement ▶ Report » puis laissez vous guider par le logiciel. Toute modification sera transmise directement sur votre Almanach Gest'Hand, c'est pourquoi, veillez à le consulter régulièrement afin de répondre rapidement aux éventuelles demandes effectuées par vos adversaires, n'attendez pas que la COC vous relance pour apposer votre avis. **Une demande préalable doit être établie par mail auprès du club adverse en mettant en copie le secrétariat de la COC pour avis et ce, avant toute manipulation sur Gest'hand.***

Un report doit être justifié et soumis à l'autorisation de la COC. Cette demande auprès de la COC doit être complète à savoir qu'elle doit comporter : les raisons de la demande, l'accord de l'adversaire, la proposition de nouvelle date, soit une date avancée, soit la première date qui figure au calendrier R (report). Cette demande doit se faire dans les temps (voir ci-dessus). En cas d'accord de la COC, report entériné, en cas de refus de la COC, retour à l'ancienne date. En cas d'acceptation, c'est la première date de report inscrite au calendrier qui sera prise sauf accord entre les deux clubs avec avis favorable de la COC et fera l'objet d'un règlement financier de 30 euros (pour les plus de 16 ans) ou 15 euros (pour les jeunes) imputé sur le compte du club demandeur.

RAPPEL

.../...

.../...

E. Inversion de rencontre :

Les demandes d'inversion s'effectuent directement dans GESTHAND après accord préalable du club adverse. Utilisez les rubriques « Compétition », « Agenda des rencontres », le menu déroulant « Événement ▶ Inversion » puis laissez vous guider par le logiciel. **ATTENTION : lors de la demande d'inversion dans GESTHAND, veillez à bien cocher match « aller et retour ».**

Toute modification sera transmise directement sur votre Almanach Gest'Hand, c'est pourquoi, veillez à le consulter régulièrement afin de répondre rapidement aux éventuelles demandes effectuées par vos adversaires, n'attendez pas que la COC vous relance pour apposer votre avis. Cependant, si la raison de l'inversion est due à une indisponibilité de salle, l'envoi du justificatif (par mail) reste toujours obligatoire. L'inversion devra être **obligatoirement acceptée et validée par la Commission Organisation des Compétitions**.



Attention

**A DEFAUT DE NE PAS RESPECTER CES MODALITES
LA DEMANDE SERA REJETÉE.**

ART. 8 : DEROULEMENT DES RENCONTRES

A. Equipement des joueurs :

1) - Couleurs : les clubs doivent obligatoirement disputer les compétitions sous les couleurs indiquées sur les conclusions de rencontre saisies dans Gest'Hand. Lorsque 2 équipes en présence ont des maillots de couleur identique, le club visiteur doit changer de maillots.

2) - Aide au développement : Applicable à tous les clubs engagés en PNM, R2M, R3M, N3F, PNF, R2F + les clubs nationaux (décision prise à l'Assemblée Générale du 2/06/07).

3) - Numéros : chaque joueur doit porter sur son maillot un numéro distinct de celui de ses partenaires. Ce numéro doit être mentionné sur la feuille de match.

B. Salles :

Les rencontres de championnat régional se déroulent obligatoirement sur des terrains de jeu classés. Les clubs utilisant des installations qui n'ont jamais fait l'objet de demande de classification doivent faire ce dossier dans les 3 mois suivant le début des championnats.

En cas de carence une pénalité financière de 100 € sera appliquée.

C. Club alignant plusieurs équipes : sauf accord du Conseil d'Administration, deux équipes du même club ne peuvent pas pratiquer dans une même poule.

D. Responsabilités des clubs, Responsables de salle, Chronomètres et Secrétaires de table :

Divisions N3 Féminine Pré-nationales Masculine et Féminine :

▶ Le club recevant présente aux arbitres et inscrit sur la feuille de match **un Responsable de salle** (licencié et majeur) dont les missions sont définies dans l'article 88 page 94 des Règlements Généraux de la FFHB.

▶ Le club recevant présente aux arbitres et inscrit sur la feuille de match **un Chronomètreur** (licencié et majeur) qui sera chargé du tableau d'affichage et d'assister le Secrétaire et les Arbitres dans leurs missions.

▶ Le club visiteur présente aux Arbitres et inscrit sur la feuille de match **un Secrétaire de table** (licencié et majeur) qui sera chargé de la gestion administrative (exclusions, sanctions etc..) et d'assister le Chronomètreur et les Arbitres dans leurs missions.

Divisions Excellence et Honneur Masculin, Excellence Féminine :

▶ Le club recevant présente aux Arbitres et inscrit sur la feuille de match **un Responsable de salle** (licencié et majeur) dont les missions sont définies dans l'article 88 page 94 des Règlements Généraux de la FFHB.

▶ Le club recevant présente aux Arbitres et inscrit sur la feuille de match **un Chronomètreur** (licencié et majeur) qui sera chargé du tableau d'affichage et d'assister le Secrétaire et les Arbitres dans leurs missions.

▶ Le club visiteur (en premier) ou le club recevant pourront compléter la Table de marque en présentant un Secrétaire licencié et majeur.

.../...

.../...

Jeunes U18 à U11 Masculins et Féminins en Poules Elite et Excellence :

▶ Le club recevant présente aux arbitres et inscrit sur la feuille de match **un Responsable de salle** (licencié et majeur) dont les missions sont définies dans l'article 88 page 94 des Règlements Généraux de la FFHB.
En cas de mineur à la table sur un match jeune dans une fonction de chronométreur ou de secrétaire, un tuteur de table sera préconisé pour accompagner ces jeunes dans leur fonction.

Absence : toute absence de Responsable de salle et de Chronométreur dans tous les cas et de secrétaire de table en Pré-nationales Masculine et Féminine **est sanctionnée d'une amende de 10 euros par personne manquante**. 50 % de l'amende sera reversée en fin de saison au club palliant à l'absence (vœu N°3 du club de l'AST Châteauneuf adopté lors de l'A. G. du 26/05/13 à Chartres).
Ce paragraphe ne concerne pas le championnat N3F (cf. règlement N3F).

ART. 9 : FEUILLE DE MATCH

☒ Feuille de match Papier : **A utiliser uniquement en cas d'impossibilité due à une panne d'ordinateur ou d'un autre motif pertinent (les arbitres devant indiquer les causes de ce dysfonctionnement)**

A. Avant la rencontre : ▶ établir soigneusement en LETTRES CAPITALES la feuille de match (fournie par le club recevant), en 3 exemplaires.

Attention ! Nous vous conseillons de disposer d'une preuve de la validité des licences (impression ou photographie) car en cas de panne informatique il faudra prouver que vos joueurs(euses) sont licenciés(es).

ATTENTION!

B. Après la rencontre :

- la feuille de match dûment complétée par l'arbitre doit être postée avec la feuille de remboursement des arbitres **le premier jour ouvrable qui suit la rencontre (cachet de la poste faisant foi)**. L'envoi en incombe à **l'équipe recevante** ou à celle ayant effectué le plus court déplacement. L'original de la feuille de match doit être adressé au secrétariat de la LCVLHB. Les 2 autres exemplaires sont remis à chaque équipe pour expédition dans les mêmes conditions à leur **comité respectif** avec pour le club recevant la feuille de remboursement des arbitres.

Sanction : feuille de match non expédiée dans les délais : amende :

- ▶ **FM postée le 2^{ième} ou 3^{ième} jour ouvrable après la rencontre → 10 Euros**
- ▶ **Après le 3^{ième} jour ouvrable → 30 Euros**

☒ Feuille de match Electronique : **Obligatoire pour toutes les rencontres territoriales et régionales ainsi que pour toutes les catégories. Elle est le document officiel qui sert de référence en cas de litige dans le cadre fédéral aussi bien que civil.**

A. Avant la rencontre : ▶ La feuille de match doit être établie avant chaque match à l'aide des données récupérées dans GEST'HAND dans les 24 heures précédant la rencontre. Ce délai de 24 heures est à respecter impérativement afin que les dernières validations de licences soient prises en compte au plus près du jour et de l'heure de la rencontre. Lors de l'élaboration de la FDM, si des incohérences apparaissent entre la saisie et les données Gest'Hand, cela déclenchera une alerte qui sera immédiatement signalée. Cette anomalie ne sera pas bloquante et le joueur pourra évoluer sous la responsabilité de son club. La COC sera informée et statuera lors du contrôle de la feuille de match. Toutes les rubriques doivent être renseignées. Les officiels des clubs en présence, les officiels de table (délégué, secrétaire, chronométreur) et les juges-arbitres ou le délégué sont responsables de l'établissement de la feuille de match, chacun dans son domaine de compétence (voir Article 98 pages 122 à 126 des Règlements Généraux de la FFHB).

.../...

.../...



▶ Les clubs doivent penser à réactualiser la version du logiciel FDME qui est en perpétuel développement, notamment le vendredi soir ou le samedi matin afin de récupérer les dernières qualifications de joueurs(euses).

▶ Quand il y a plusieurs rencontres consécutives, prévoir suffisamment de temps pour la saisie des FDME (elles peuvent se remplir à l'avance) de façon à ne pas entamer une rencontre sans la FDME intégralement remplie et verrouillée par un arbitre.

▶ Les arbitres sont tenus notamment de noter le montant de leurs frais kilométriques et indemnité d'arbitrage sur la FDME.

▶ **CLUBS SOUS CONVENTION** Nous demandons aux clubs dont les équipes évoluent sous convention de s'assurer avant chaque rencontre que les joueurs et officiels soient bien répertoriés dans Gest'Hand comme figurant officiellement sur la liste de la convention au jour du match sous peine de sanction. Les listes ne sont plus désormais que validées par les clubs eux mêmes, seul le club pilote est habilité à saisir et valider une liste d'officiels et/ou de joueurs. L'autorisation de participer valablement à une compétition officielle intervient à J+1 après la date de saisie et enregistrement sur une liste (bien entendu, le licencié devra être qualifié le jour de match).

▶ **PROCEDURE EN CAS DE DIFFICULTES INFORMATIQUES** Lorsque vous rencontrez des difficultés avec GESTHAND ou autres problèmes techniques liés à l'informatique, toutes les demandes d'aide doivent se faire IMPERATIVEMENT sur <https://support.ffhandball.org>

Le support Gesthand et l'utilisation de ticket : Pour rappel, la Fédération a mis en place un système de gestion de « ticket » qui se trouve sur la page d'accueil du site FFHandball. Lien de connexion : <https://support.ffhandball.org> Chaque demande d'aide se voit attribuer un numéro de ticket unique qui permet de suivre en ligne sa progression et les réponses apportées.

Les demandes remontées dans le support ne doivent concerner que des problèmes techniques (et non des questions réglementaires ou de procédure informatique : pour cela il convient de consulter les guides utilisateurs Gesthand disponibles en ligne).

B. Après la rencontre :

▶ Les feuilles de match électroniques doivent être exportées via le logiciel de la FDME **avant minuit le dimanche pour tous les matchs du week-end.**

Sanction :

▶ Feuille de match non exportée au-delà de minuit le dimanche pour les rencontres programmées le week-end, amende : → **10 Euros**

▶ Téléchargée **au-delà du 3^{ième} jour ouvrable suivant la rencontre → 30 Euros**

En cas de match non joué, qu'elle qu'en soit la cause, le responsable de l'envoi de la feuille de match doit faire parvenir à la LCVLHB, dans les mêmes délais, ce document, accompagné d'un rapport précisant les circonstances ayant provoqué cette situation et **prévenir le secrétariat de la COC par mail le jour même.**

ATTENTION!

En cas de Fraude dans l'établissement d'une feuille de match, le club sera sanctionné selon les dispositions de la grille des sanctions disciplinaires page 25 du règlement disciplinaire FFHB.

ART.10 : COMMUNICATION DES RESULTATS A utiliser uniquement en cas d'impossibilité due à une panne d'ordinateur ou d'un autre motif pertinent (les arbitres devant indiquer les causes de ce dysfonctionnement)

Les clubs sont tenus de communiquer les résultats de leurs équipes selon des formes établies par les instances gestionnaires des compétitions concernées. Le non-respect de cette obligation entraîne des pénalités financières.

Sanction : ▶ 1er oubli ou retard → Avertissement, ▶ 2^{ième} oubli ou retard → Amende de 15 €,
▶ 3^{ième} oubli ou retard → Amende de 25 € puis, amende de 35 € à partir du 4^{ième} oubli.

.../...

.../...

ART.11 : FORFAIT (voir règlements généraux de la FFHB)

A. En cas de forfait général, les droits d'engagement restent acquis à la LCVLHB.

B. Tout forfait général (au cours de la compétition) est pénalisé d'une amende de :

- ▶ 400 € pour une équipe de + de 16 ans,
- ▶ 200 € pour une équipe de jeunes U18 et U15,
- ▶ 150 € pour une équipe de jeunes U13 et U11.

C. Tout forfait isolé est pénalisé d'une amende de :

- ▶ Pour une équipe + de 16 ans : 135 Euros (dont 70 Euros pour le club lésé) + la part de péréquation.
- ▶ Pour une équipe de jeunes U18 et U15 : 70 Euros (dont 35 Euros pour le club lésé) + la part de péréquation.
- ▶ Pour une équipe de jeunes U13 et U11 : 50 Euros (dont 25 Euros pour le club lésé) + la part de péréquation.

En application des Règlements Généraux de la FFHB, une équipe ayant perdu 3 fois par forfait sera considérée comme forfait général et **ne pourra prétendre réintégrer le niveau régional l'année suivante.**

ART.12 : MATCHS DE CLASSEMENT

Les matchs de classement en fin de saison sont obligatoires. Toute équipe refusant d'y participer ne pourra accéder à la division supérieure. Elle sera passible des amendes prévues à l'Art.11C.

ART.13 : RECOUVREMENT DES SOMMES DUES

Application stricte des règlements généraux de la FFHB.

ART.14 : LE PRESENT REGLEMENT s'applique à toutes les rencontres organisées par la LCVLHB.

ART.15 : Tous les cas non prévus au présent règlement et aux statuts et règlements de la FFHB, sont du ressort du **Bureau Directeur de la LCVLHB** qui se réserve le droit, en cas de force majeure, d'apporter des modifications aux présents règlements et aux calendriers établis.



ART.16 : TAILLE DES BALLONS ET TEMPS DE JEU

MASCULINS



JOUEURS(SES) PARTICIPANTS	TAILLE DES BALLONS	TEMPS DE JEU Sauf règlement particulier
+ de 16 ans	T3 = 58/60	2X30
U18 (-18 ans)	T3 = 58/60	2X30
U15 (-15 ans)	T2 = 54/56	2X25
U13 (-13 ans)	T1 = 50/52	3X15 (pause de 5' entre chaque tiers-temps) en match sec et 3X10 (pause de 5') pour les tournois
U11 (-11 ans)	T0 = 48/50	3X12 en match sec ou 3X9 en tournoi (pause de 5' entre chaque tiers-temps)
+ de 16 ans	T2 = 54/56	2X30
U18 (-18 ans)	T2 = 54/56	2X30
U15 (-15 ans)	T1 = 50/52	2X25
U13 (-13 ans)	T0 = 48/50	3X15 (pause de 5' entre chaque tiers-temps) en match sec et 3X10 (pause de 5') pour les tournois
U11 (-11 ans)	T0 = 48/50	3X12 en match sec ou 3X9 en tournoi (pause de 5' entre chaque tiers-temps)

FEMINIENS



ATTENTION ! IMPORTANT !

▶ Il est demandé à chaque équipe de **+ de 16 ans** de proposer 4 matchs le dimanche après-midi à minima dont 2 sur les matchs allers. La COC en collaboration avec la CTA se réserve le droit de demander à certains clubs de jouer sur certains dimanches identifiés pour répartir au mieux les rencontres entre le samedi et le dimanche.



REGLEMENT PARTICULIER

CHAMPIONNATS SENIORS



ART. 1 : CONCERNES : Equipes régulièrement qualifiées au vu de la saison passée.

ART. 2 : DROITS D'ENGAGEMENTS :

- ▶ Prénational Masculin (PNM) : → **655 Euros**
- ▶ Excellence Masculine (R2M) : → **635 Euros**
- ▶ Honneur Masculin (R3M) : → **615 Euros**
- ▶ N3 Féminin (N3F) : → **1 015 Euros**
- ▶ Prénational Féminin (PNF) : → **545 Euros**
- ▶ Excellence Féminin (R2F) : → **345 Euros**

ART. 3 : DATES RETENUES : Voir calendrier général joint.

ART. 4 : FORMULE DE L'EPREUVE :

1 - EN MASCULINS :

- ▶ En (PNM) : → 12 équipes → 1 poule de 12 en match A/R soit 22 dates
- ▶ En (R2M) : → 12 équipes → 1 poule de 12 en match A/R soit 22 dates
- ▶ En (R3M) : → 24 équipes → 2 poules de 12 en match A/R soit 22 dates

2 - EN FEMININES :

- ▶ En (PNF) : → 12 équipes → 1 poule de 12 en match A/R soit 22 dates
- ▶ En (R2F) : → 12 équipes → 1 poule de 12 (dont 1 exempt) en match A/R soit 22 dates

ART. 5 : ACCESSION – RELEGATION 2022/2023 :

A/ FEMININES : N3F / PNF et R2F

		N3F			N3F			N3F			N3F				
0	↓		↑	1	0	↓		↑	2	1	↓		↑	2	
		PNF		+0				PNF		+0			PNF		+0
1	↓		↑	2	1	↓		↑	3	2	↓		↑	2	
		R2F		+2				R2F		+2			R2F		+2
1	↓		↑	4	0	↓		↑	4	2	↓		↑	4	
		Territorial						Territorial					Territorial		
		N3F						N3F					N3F		
2	↓		↑	1	2	↓		↑	2	3	↓		↑	2	
		PNF		+0				PNF		+0			PNF		+0
3	↓		↑	2	2	↓		↑	2	3	↓		↑	1	
		R2F		+2				R2F		+2			R2F		+2
3	↓		↑	4	2	↓		↑	4	4	↓		↑	4	
		Territorial						Territorial					Territorial		

B/ MASCULINS : PN à 1x12 – R2M à 1x12 et R3M à 2x12

		Nat			Nat			Nat			Nat				
0	↓		↑	1	1	↓		↑	1	2	↓		↑	1	
		PN						PN					PN		
2	↓		↑	3	2	↓		↑	2	3	↓		↑	1	
		R2						R2					R2		
3	↓		↑	4	4	↓		↑	4	4	↓		↑	2	
		R3						R3					R3		
4	↓		↑	5	6	↓		↑	5+1	6	↓		↑	5+1	
		Dép						Dép					Dép		

.../...

.../...

ART. 6 : CONCLUSIONS DE RENCONTRE :

A. Date et horaires des rencontres :

Sauf accord entre les deux clubs ou règlement particulier, les rencontres se dérouleront :

- le samedi, début du match entre 18 H 30 et 21 H 00,
- le dimanche, début du match entre 14 H 00 et 16 H 00.

Après accord entre les deux clubs, les rencontres pourront se disputer en semaine (match avancé).

B. - Le club recevant est tenu de saisir DES RECEPTION DU CALENDRIER ses conclusions dans GEST'HAND et ce au minimum 60 jours avant la date prévue de la rencontre. Veillez à bien respecter les délais d'enregistrement des conclusions afin que les clubs adverses prennent leur disposition pour organiser au mieux leur déplacement et que les chargés de désignation de la CTA effectuent au plus tôt les désignations des arbitres. Il est donc important que vous consultiez régulièrement votre compte Gest'Hand. Par ailleurs, le club recevant peut modifier la conclusion comme il le souhaite sans passer par « Report » tant que la date limite de saisie n'est pas dépassée (conclusion non validée) en informant bien entendu le club adverse.

NE PAS
OUBLIER!

ATTENTION ! IMPORTANT !

► Il est demandé à chaque équipe de **+ de 16 ans** de proposer 4 matchs le dimanche après-midi à minima dont 2 sur les matchs allers. La COC en collaboration avec la CTA se réserve le droit de demander à certains clubs de jouer sur certains dimanches identifiés pour répartir au mieux les rencontres entre le samedi et le dimanche.

ART. 7 : ARBITRAGE :

Les arbitres seront remboursés directement avant le match par le responsable du club recevant.

La péréquation sera effectuée en fin de saison.

Au 30/09/2022, il sera imputé au compte des équipes (Nationaux, PNM, R2M, R3M, PNF, R2F) 105 Euros pour la formation.

ATTENTION!

→ **Application des règlements généraux de la FFHB Article 108.2.5 page 136 dès la 1^{ère} journée des championnats :**

L'équipe réserve évoluant en championnat Prénational Masculin ou en N3 Féminin Territorial ne doit pas présenter sur chaque feuille de match plus de 4 joueurs ou joueuses de plus de 22 ans. Le non-respect de cette obligation entraîne l'impossibilité d'accéder au niveau supérieur.



→ **Augmentation du nombre de licences B et/ou D autorisées en PNM/PNF/R2F :** Le nombre maximum de licences B et/ou D par mach passe **de 3 à 5 ou 4 licences B et/ou D et 1 étranger en licence EA ou EB.**

→ **Nombre de joueurs en PNM :** **il est autorisé de mettre 14 joueurs sur la FDME uniquement en championnat PNM** (vœu N°3 du club de l'US Orléans adopté lors de l'A. G. du 29/08/20 à Orléans la Source).

.../...

QUALIFICATION CHAMPIONNAT DE FRANCE U18 MASCULIN

Deux dates sont retenues au calendrier général en fin de saison Week-ends du 10/11 Juin et 17/18 Juin 2023

Sur ces 2 dates, un maximum de 6 équipes pourra participer à la qualification U18 ans nationaux masculins. Equipes qui en font la demande courant Mai et classées comme ci-dessous, en fonction des équipes reléguées du National :

- ▶ 3 reléguées + 2 équipes U18M Elite et 1 équipe U15M Elite
- ▶ 2 reléguées + 3 équipes U18M Elite et 1 équipe U15M Elite
- ▶ 1 reléguée + 4 équipes U18M Elite et 1 équipe U15M Elite
- ▶ 0 reléguée + 4 équipes U18M Elite et 2 équipes U15M Elite

Le choix des équipes issues des championnats U18 Territorial Elite et U15 Territorial Elite se fait sur la base du classement final de la saison 2022/2023.

En cas de doublon d'équipes d'un même club, une seule équipe du club peut participer, la place laissée, reste vacante et n'est pas remplacée par une autre équipe d'un autre club. Idem en cas de désistement d'une équipe sportivement qualifiée, pas de remplacement possible.

Votre participation au tournoi qualificatif est subordonnée à votre classement final dans votre championnat Territorial Elite U18M ou U15M.

Le choix des matchs se fera par un tirage au sort intégral entre les équipes qualifiées.

Par défaut, hors cas particulier, une seule place est qualificative pour la région centre val de Loire.

La formule des matchs (simple - triangulaire) sera adaptée en fonction du nombre d'équipes effectivement engagées.

Si deux clubs veulent s'engager sous forme d'entente (existante ou nouvelle), ils devront se rapprocher de la commission territoriale statuts et règlements en envoyant leur convention (document type) avant le 31 Mai à la Ligue après avis du comité d'appartenance et validera sa conformité.

Attention, seuls les joueurs des années d'âge correspondant à la compétition 2023/2024 peuvent prendre part aux matchs de cette qualification, à savoir les U18M (2006, 2007, 2008).

.../...

QUALIFICATION CHAMPIONNAT DE FRANCE U17 FEMININ

**Deux dates sont retenues au calendrier général en fin de saison
Week-ends du 10/11 Juin et 17/18 Juin 2023**

Sur ces 2 dates, un maximum de 6 équipes pourra participer à la qualification U17 nationaux féminins. Equipes qui en font la demande courant Mai et classées comme ci-dessous, en fonction des équipes reléguées du National :

- ▶ 4 reléguées + 1 équipe U18F Elite et 1 équipe U15F Elite
- ▶ 3 reléguées + 2 équipes U18F Elite et 1 équipe U15F Elite
- ▶ 2 reléguées + 2 équipes U18F Elite et 2 équipes U15F Elite
- ▶ 1 reléguée + 3 équipes U18F Elite et 2 équipes U15F Elite
- ▶ 0 reléguée + 3 équipes U18F Elite et 3 équipes U15F Elite

Le choix des équipes issues des championnats U18 Territorial Elite et U15 Territorial Elite se fait sur la base du classement final de la saison 2022/2023.

En cas de doublon d'équipes d'un même club, une seule équipe du club peut participer, la place laissée, reste vacante et n'est pas remplacée par une autre équipe d'un autre club. Idem en cas de désistement d'une équipe sportivement qualifiée, pas de remplacement possible.

Votre participation au tournoi qualificatif est subordonnée à votre classement final dans votre championnat Territorial Elite U18F ou U15F.

Le choix des matchs se fera par un tirage au sort intégral entre les équipes qualifiées.

Par défaut, hors cas particulier, une seule place est qualificative pour la région centre val de Loire.

La formule des matchs (simple - triangulaire) sera adaptée en fonction du nombre d'équipes effectivement engagées.

Si deux clubs veulent s'engager sous forme d'entente (existante ou nouvelle), ils devront se rapprocher de la commission territoriale statuts et règlements en envoyant leur convention (document type) avant le 31 Mai à la Ligue après avis du comité d'appartenance et validera sa conformité.

Attention, seules les joueuses des années d'âge correspondant à la compétition 2023/2024 peuvent prendre part aux matchs de cette qualification, à savoir les U17F (2007, 2008, 2009).

.../...

.../...

**CHAMPIONNATS TERRITORIAUX JEUNES NIVEAUX ELITE, EXCELLENCE et HONNEUR
(U18 A U11) MASCULINS ET FEMININS**

Trois joueurs et trois joueuses du même club licencié.es FFHB pourront jouer deux matchs dans le même week-end ou dans une même semaine de compétitions (lundi au dimanche) dans deux équipes jeunes (U18 à U11 Elite, Excellence ou Honneur) y compris dans la même catégorie mais dans deux niveaux de championnats différents **(non applicable aux équipes engagées en championnat national)**.

**CHAMPIONNAT TERRITORIAL U18 MASCULIN
NIVEAUX Elite et Excellence**



ART. 1 : CONCERNEES : 24 équipes réparties pour 12 équipes en qualification Elite et 12 en qualification Excellence.

ART. 2 : DROIT D'ENGAGEMENT : ▶ 210 Euros

ART. 3 : DATES RETENUES : Voir calendrier général joint

ART. 4 : FORMULE DE L'EPREUVE :

A. Déroulement de la compétition :

▶ 1^{ère} Phase : Début le week-end du 10/11 Septembre.

Brassage Elite : 3 poules de 4 en matchs A/R sur 6 dates.

Brassage Excellence : 3 poules de 4 en matchs A/R sur 6 dates.

▶ 2^{ème} Phase :

A l'issue de cette première phase : les 2 premières équipes de chaque poule A, B et C et les 2 meilleures 3^{èmes} issues du brassage Elite disputeront **le championnat Elite en 1 poule de 8**.

Les équipes restantes du brassage Elite (soit 4 équipes) plus les équipes classées 1^{ères} de chaque poule A, B, et C et la meilleure 2^{ème} (soit 4 équipes) issues du brassage Excellence disputeront **le championnat Excellence Haute en 1 poule de 8**. Les 8 équipes restantes disputeront **le championnat Excellence Basse en 1 poule de 8**.

B. Horaires : Les rencontres se dérouleront :

- Le samedi : départ du domicile 13 H 30 (base de calcul 70 Km/H + 30mn de préparation d'avant match), début du match au plus tard 20 H 00.

OU - Le dimanche : départ du domicile en aucun cas antérieur à 8 H 00 (base de calcul 70 km/H + 30mn de préparation d'avant match), début du match au plus tard 16 H 00. **En cas de non-respect des horaires et sans contestation des clubs visiteurs, la COC validera les conclusions.**

ART. 5 : ACCESSION – RELEGATION :

▶ Les 8 équipes du championnat Elite + les 4 meilleures équipes du championnat Excellence Haute sont qualifiées pour participer au brassage Elite en septembre 2023. Les 4 équipes restantes du championnat Excellence Haute + les 2 meilleures équipes du championnat Excellence Basse sont qualifiées pour participer au brassage Excellence en septembre 2023. Les 6 équipes qualifiées issues des tournois organisés par les Comités Départementaux en juin 2023 viendront compléter ce brassage Excellence.

ART. 6 : CONCLUSIONS DE RENCONTRE :

Le club recevant est tenu de saisir DES RECEPTION DU CALENDRIER ses conclusions dans GEST'HAND et ce au minimum 30 jours avant la date prévue de la rencontre. Veillez à bien respecter les délais d'enregistrement des conclusions afin que les clubs adverses prennent leur disposition pour organiser au mieux leur déplacement et que les chargés de désignation de la CTA effectuent au plus tôt les désignations des arbitres. Il est donc important que vous consultiez régulièrement votre compte Gest'Hand. Par ailleurs, le club recevant peut modifier la conclusion comme il le souhaite sans passer par « Report » tant que la date limite de saisie n'est pas dépassée (conclusion non validée) en informant bien entendu le club adverse.

ART. 7: ARBITRAGE : désignation Référent JAJ de la CTA

Les arbitres seront remboursés directement avant le match par le responsable du club recevant. Une péréquation sera effectuée en fin de saison. Les chargés de désignation de la CTA devront désigner en priorité des juges arbitres jeunes avec juge accompagnateur territorial si possible pour le suivi. .../...

CHAMPIONNAT TERRITORIAL U15 MASCULIN NIVEAUX Elite et Excellence



ART. 1 : CONCERNEES : 24 équipes réparties pour 12 équipes en qualification Elite et 12 en qualification Excellence.

ART. 2 : DROIT D'ENGAGEMENT : ▶ 190 Euros

ART. 3 : DATES RETENUES : Voir calendrier général joint

ART. 4 : FORMULE DE L'EPREUVE :

A. Déroulement de la compétition :

▶ 1^{ère} Phase : Début le week-end du 10/11 Septembre.

Brassage Elite : 3 poules de 4 en matchs A/R sur 6 dates.

Brassage Excellence : 3 poules de 4 en matchs A/R sur 6 dates.

▶ 2^{ème} Phase :

A l'issue de cette première phase : les 2 premières équipes de chaque poule A, B et C et les 2 meilleures 3^{èmes} issues du brassage Elite disputeront **le championnat Elite en 1 poule de 8.**

Les équipes restantes du brassage Elite (soit 4 équipes) plus les équipes classées 1^{ères} de chaque poule A, B, et C et la meilleure 2^{ème} (soit 4 équipes) issues du brassage Excellence disputeront **le championnat Excellence Haute en 1 poule de 8.** Les 8 équipes restantes disputeront **le championnat Excellence Basse en 1 poule de 8.**

B. Horaires : Les rencontres se dérouleront :

- Le samedi : départ du domicile 13 H 30 (base de calcul 70 Km/H + 30mn de préparation d'avant match), début du match au plus tard 19 H 00.

OU - Le dimanche : départ du domicile en aucun cas antérieur à 8 H 00 (base de calcul 70 km/H + 30mn de préparation d'avant match), début du match au plus tard 16 H 00. **En cas de non respect des horaires et sans contestation des clubs visiteurs, la COC validera les conclusions.**

ART. 5 : ACCESSION – RELEGATION :

▶ Les 8 équipes du championnat Elite + les 4 meilleures équipes du championnat Excellence Haute sont qualifiées pour participer au brassage Elite en septembre 2023. Les 4 équipes restantes du championnat Excellence Haute + les 2 meilleures équipes du championnat Excellence Basse sont qualifiées pour participer au brassage Excellence en septembre 2023. Les 6 équipes qualifiées issues des tournois organisés par les Comités Départementaux en juin 2023 viendront compléter ce brassage Excellence.

ART. 6 : CONCLUSIONS DE RENCONTRE :

Le club recevant est tenu de saisir DES RECEPTION DU CALENDRIER ses conclusions dans GEST'HAND et ce au minimum 30 jours avant la date prévue de la rencontre. Veillez à bien respecter les délais d'enregistrement des conclusions afin que les clubs adverses prennent leur disposition pour organiser au mieux leur déplacement. Il est donc important que vous consultiez régulièrement votre compte Gest'Hand. Par ailleurs, le club recevant peut modifier la conclusion comme il le souhaite sans passer par « Report » tant que la date limite de saisie n'est pas dépassée (conclusion non validée) en informant bien entendu le club adverse.

ART. 7 : ARBITRAGE :

Par les arbitres du club recevant sous la responsabilité si possible d'une personne ayant la qualification accompagnateur ou animateur école d'arbitrage :

- en priorité, désignation de juges arbitres jeunes actifs dans Ihand,
- à défaut, désignation de juges arbitres actif dans Ihand.

CHAMPIONNAT TERRITORIAL U13 MASCULIN NIVEAUX Elite et Excellence



ART. 1 : CONCERNEES : 20 équipes réparties pour 12 équipes en qualification Elite et 8 en qualification Excellence

ART. 2 : DROIT D'ENGAGEMENT : ▶ 190 Euros

ART. 3 : DATES RETENUES : Voir calendrier général joint

ART. 4 : FORMULE DE L'EPREUVE :

A. Déroulement de la compétition :

▶ 1^{ère} Phase : Début le week-end du 10/11 Septembre.

Brassage Elite : 3 poules de 4 en matchs A/R sur 6 dates.

Brassage Excellence : 2 poules de 4 en matchs A/R sur 6 dates.

▶ 2^{ème} Phase :

A l'issue de cette première phase : les 2 premières équipes de chaque poule A, B et C et les 2 meilleures 3^{èmes} issues du brassage Elite disputeront **le championnat Elite en 1 poule de 8.**

Les équipes restantes du brassage Elite (soit 4 équipes) plus les 8 équipes du brassage Excellence disputeront **le championnat Excellence en 2 poules de 6 + Finalités (places 1 à 4, 5 à 8 et 9 à 12).**

B. Horaires : Les rencontres se dérouleront :

- Le samedi : départ du domicile 13 H 30 (base de calcul 70 Km/H + 30mn de préparation d'avant match), début du match au plus tard 19 H 00.

OU - Le dimanche : départ du domicile en aucun cas antérieur à 8 H 00 (base de calcul 70 km/H + 30mn de préparation d'avant match), début du match au plus tard 16 H 00. **En cas de non-respect des horaires et sans contestation des clubs visiteurs, la COC validera les conclusions.**

ART. 5 : ACCESSION – RELEGATION :

▶ Les 8 équipes du championnat Elite + les 4 meilleures équipes du championnat Excellence sont qualifiées pour participer au brassage Elite en septembre 2023. Les places 5 et 6 du championnat Excellence sont qualifiées pour participer au brassage Excellence en septembre 2023. Les 6 équipes qualifiées issues des tournois organisés par les Comités Départementaux en juin 2023 viendront compléter ce brassage Excellence.

ART. 6 : CONCLUSIONS DE RENCONTRE :

Le club recevant est tenu de saisir DES RECEPTION DU CALENDRIER ses conclusions dans GEST'HAND et ce au minimum 30 jours avant la date prévue de la rencontre. Veillez à bien respecter les délais d'enregistrement des conclusions afin que les clubs adverses prennent leur disposition pour organiser au mieux leur déplacement. Il est donc important que vous consultiez régulièrement votre compte Gest'Hand. Par ailleurs, le club recevant peut modifier la conclusion comme il le souhaite sans passer par « Report » tant que la date limite de saisie n'est pas dépassée (conclusion non validée) en informant bien entendu le club adverse.

ART. 7: ARBITRAGE :

Par les arbitres du club recevant sous la responsabilité si possible d'une personne ayant la qualification accompagnateur ou animateur école d'arbitrage :

- en priorité, désignation de juges arbitres jeunes actifs dans Ihand,
- à défaut, désignation de juges arbitres actif dans Ihand.

CHAMPIONNAT TERRITORIAL U18 FEMININ NIVEAUX Elite et Excellence



ART. 1 : CONCERNEES : 18 équipes réparties pour 12 équipes en qualification Elite et 6 en qualification Excellence.

ART. 2 : DROIT D'ENGAGEMENT : ▶ 210 Euros

ART. 3 : DATES RETENUES : Voir calendrier général joint (en fonction des possibilités)

ART. 4 : FORMULE DE L'EPREUVE :

A. Déroulement de la compétition :

▶ 1^{ère} Phase : Début le week-end du 10/11 Septembre.

Brassage Elite : 3 poules de 4 en matchs A/R sur 6 dates.

Brassage Excellence : 2 poules de 4 (avec 1 exempt dans chaque poule) en matchs A/R sur 6 dates.

▶ 2^{ème} Phase :

A l'issue de cette première phase : les 2 premières équipes de chaque poule A, B et C et les 2 meilleures 3^{èmes} issues du brassage Elite disputeront **le championnat Elite en 1 poule de 8.**

Les équipes restantes du brassage Elite (soit 4 équipes) plus les équipes du brassage Excellence (soit 6 équipes) disputeront **le championnat Excellence en 2 poules de 6 avec 1 exempt dans chaque poule + Finalités (places 1 à 4 en match A/R avec conservation des résultats et places 5 à 10 en match aller avec conservation des résultats).**

B. Horaires : Les rencontres se dérouleront :

- Le samedi : départ du domicile 13 H 30 (base de calcul 70 Km/H + 30mn de préparation d'avant match), début du match au plus tard 20 H 00.

OU - Le dimanche : départ du domicile en aucun cas antérieur à 8 H 00 (base de calcul 70 km/H + 30mn de préparation d'avant match), début du match au plus tard 16 H 00. **En cas de non respect des horaires et sans contestation des clubs visiteurs, la COC validera les conclusions.**

ART. 5 : ACCESSION – RELEGATION :

▶ Les 8 équipes du championnat Elite plus les 6 meilleures équipes du championnat excellence sont qualifiées pour participer au brassage Elite en septembre 2023. Les 6 équipes qualifiées issues des tournois organisés par les Comités Départementaux en juin 2023 viendront compléter ce brassage Elite.

ART. 6 : CONCLUSIONS DE RENCONTRE :

Le club recevant est tenu de saisir DES RECEPTION DU CALENDRIER ses conclusions dans GEST'HAND et ce au minimum 30 jours avant la date prévue de la rencontre. Veillez à bien respecter les délais d'enregistrement des conclusions afin que les clubs adverses prennent leur disposition pour organiser au mieux leur déplacement et que les chargés de désignation de la CTA effectuent au plus tôt les désignations des arbitres. Il est donc important que vous consultiez régulièrement votre compte Gest'Hand. Par ailleurs, le club recevant peut modifier la conclusion comme il le souhaite sans passer par « Report » tant que la date limite de saisie n'est pas dépassée (conclusion non validée) en informant bien entendu le club adverse.

ART. 7 : ARBITRAGE : désignation Référent JAJ de la CTA

Les arbitres seront remboursés directement avant le match par le responsable du club recevant. Une péréquation sera effectuée en fin de saison. Les chargés de désignation de la CTA devront désigner en priorité des juges arbitres jeunes avec juge accompagnateur territorial si possible pour le suivi.

CHAMPIONNAT TERRITORIAL U15 FEMININ NIVEAUX Elite et Excellence



ART. 1 : CONCERNEES : 13 équipes réparties en 2 poules de 4 et 1 poule de 5 équipes pour la qualification Elite.

ART. 2 : DROIT D'ENGAGEMENT : 190 Euros

ART. 3 : DATES RETENUES : Voir calendrier général joint

ART. 4 : FORMULE DE L'EPREUVE :

A. Déroulement de la compétition :

▶ 1^{ère} Phase : Début le week-end du 10/11 Septembre.

2 poules de 4 en matchs A/R sur 6 dates.

1 poule de 5 en matchs aller sur 5 dates.

▶ 2^{ème} Phase :

A l'issue de cette première phase : les 2 premières équipes de chaque poule de 4 et les 3 meilleures de la poule de 5 disputeront le **championnat Elite en 1 poule de 7**.

Les 6 autres équipes restantes disputeront le **championnat Excellence**.

B. Horaires : Les rencontres se dérouleront :

- Le samedi : départ du domicile 13 H 30 (base de calcul 70 Km/H + 30mn de préparation d'avant match), début du match au plus tard 19 H 00.

OU - Le dimanche : départ du domicile en aucun cas antérieur à 8 H 00 (base de calcul 70 km/H + 30mn de préparation d'avant match), début du match au plus tard 16 H 00. **En cas de non respect des horaires et sans contestation des clubs visiteurs, la COC validera les conclusions.**

ART. 5 : ACCESSION – RELEGATION :

▶ L'ensemble des équipes des championnats Elite et Excellence sont qualifiées pour participer au brassage Elite en septembre 2023.

ART. 6 : CONCLUSIONS DE RENCONTRE :

Le club recevant est tenu de saisir DES RECEPTION DU CALENDRIER ses conclusions dans GEST'HAND et ce au minimum 30 jours avant la date prévue de la rencontre. Veillez à bien respecter les délais d'enregistrement des conclusions afin que les clubs adverses prennent leur disposition pour organiser au mieux leur déplacement. Il est donc important que vous consultiez régulièrement votre compte Gest'Hand. Par ailleurs, le club recevant peut modifier la conclusion comme il le souhaite sans passer par « Report » tant que la date limite de saisie n'est pas dépassée (conclusion non validée) en informant bien entendu le club adverse.

ART. 7: ARBITRAGE :

Par les arbitres du club recevant sous la responsabilité si possible d'une personne ayant la qualification accompagnateur ou animateur école d'arbitrage :

- en priorité, désignation de juges arbitres jeunes actifs dans Ihand,
- à défaut, désignation de juges arbitres actif dans Ihand.

CHAMPIONNAT TERRITORIAL U13 FEMININ NIVEAU Elite



La formule définitive sera proposée au mois de septembre avec l'organisation des championnats U13 féminins niveau Honneur.

ART. 1 : CONCERNEES : 9 équipes retenues après proposition des comités.

La liste des équipes devra être fournie par les Comités pour le **24 octobre 2022 au plus tard**.

ART. 2 : DROIT D'ENGAGEMENT : ▶ 60 Euros

ART. 3 : DATES RETENUES : Voir calendrier général joint.

ART. 4 : FORMULE DE L'EPREUVE :

A. Déroulement de la compétition :

Elle sera organisée en poule selon le nombre d'équipes engagées.

B. Horaires : Les rencontres se dérouleront :

- Le samedi : départ du domicile 13 H 30 (base de calcul 70 Km/H + 30mn de préparation d'avant match), début du match au plus tard 19 H 00.

OU - Le dimanche : départ du domicile en aucun cas antérieur à 8 H 00 (base de calcul 70 km/H + 30mn de préparation d'avant match), début du match au plus tard 16 H 00. ***En cas de non respect des horaires et sans contestation des clubs visiteurs, la COC validera les conclusions.***

ART. 5 : CONCLUSIONS DE RENCONTRE :

Le club recevant est tenu de saisir DES RECEPTION DU CALENDRIER ses conclusions dans GEST'HAND et ce au minimum 30 jours avant la date prévue de la rencontre. Veillez à bien respecter les délais d'enregistrement des conclusions afin que les clubs adverses prennent leur disposition pour organiser au mieux leur déplacement. Il est donc important que vous consultiez régulièrement votre compte Gest'Hand. Par ailleurs, le club recevant peut modifier la conclusion comme il le souhaite sans passer par « Report » tant que la date limite de saisie n'est pas dépassée (conclusion non validée) en informant bien entendu le club adverse.

ART. 6 : ARBITRAGE :

Par les arbitres du club recevant sous la responsabilité si possible d'une personne ayant la qualification accompagnateur ou animateur école d'arbitrage :

- en priorité, désignation de juges arbitres jeunes actifs dans Ihand,
- à défaut, désignation de juges arbitres actif dans Ihand.

.../...



CHAMPIONNATS TERRITORIAUX U11 MASCULINS et U11 FEMININS NIVEAU Elite



La formule définitive sera proposée au mois de septembre avec l'organisation des championnats U11 masculins et féminins niveau Honneur.

ART.1 : CONCERNES : 18 équipes retenues après proposition des comités.

La liste des équipes devra être fournie par les Comités pour le **24 octobre 2022 au plus tard**.

ART. 2 : DROIT D'ENGAGEMENT : ▶ 60 Euros

ART. 3 : DATES RETENUES : Voir calendrier général joint.

ART. 4 : FORMULE DE L'EPREUVE :

Elle sera organisée en poule selon le nombre d'équipes engagées.

ART. 5 : CONCLUSIONS DE RENCONTRE :

Le club recevant est tenu de saisir DES RECEPTION DU CALENDRIER ses conclusions dans GEST'HAND et ce au minimum 30 jours avant la date prévue de la rencontre. Veillez à bien respecter les délais d'enregistrement des conclusions afin que les clubs adverses prennent leur disposition pour organiser au mieux leur déplacement. Il est donc important que vous consultiez régulièrement votre compte Gest'Hand. Par ailleurs, le club recevant peut modifier la conclusion comme il le souhaite sans passer par « Report » tant que la date limite de saisie n'est pas dépassée (conclusion non validée) en informant bien entendu le club adverse.

ART. 6 : ARBITRAGE :

Par les arbitres du club recevant sous la responsabilité si possible d'une personne ayant la qualification accompagnateur ou animateur école d'arbitrage :

- en priorité, désignation de juges arbitres jeunes actifs dans Ihand ;
- à défaut, désignation de juges arbitres actif dans Ihand.

Pour les finalités : sur désignation des chargés de désignation JAJ de la CTA.



**LIGUE CENTRE
VAL DE LOIRE**
FFHANDBALL



Calendrier Général

**Compositions des Poules
des Championnats Nationaux,
Régionaux et Territoriaux**

**Calendriers
N3F Centre-Pays de Loire,
Régionaux Seniors et
Territoriaux Jeunes**



COMPOSITION DES POULES DES CHAMPIONNATS NATIONAUX SENIORS MASCULINS

(sous réserve des procédures en cours, de validation de la convention et de validation de l'engagement)

N°	LIQUI MOLY STARLIGUE/ LNH Non publiée	PROLIGUE/ LNH Non publiée	Nat. 1 Masc. Non publiée	Nat. 2 Masc. P3	Nat. 3 Masc. P2	Nat. 3 Masc. P3			
1	C'CHARTRES METROPOLE HB	SARAN LOIRET	US DREUX VERNOUILLET	Dunkerque Handball Grand Littoral ®	ES Segré Haut Anjou	Paris Sport Club			
2				AS St-Ouen-l'Aumône HB	Stade Pessacais Union Club Handball	JS Cherbourgeoise Manche HB ®			
3				Montfermeil Handball	Handball Club Objat Corrèze	US DREUX VERNOUILLET®			
4				AS St Brice	CAPO Limoges Handball	AL Loudéac HB			
5				SAINT CYR HB	ST PRYVE OLIVET	Atlantique Rezé HB	AS Saint-Mandé Handball		
6				Billy Montigny	OHB Ste Gemmes Sur Loire	Morlaix/Plougonven HB			
7				Villemomble Handball	HBC Lezay/Celles	Plaisir-les Clayes Handball			
8				HBC GIEN LOIRET	SARAN LOIRET ®	RACC Nantes	Houilles-le Vésinet-Carières		
9				Entente Plesséenne HB	SL Aubigny Moutiers Vendée Handball	Bois Colombes Sports Handball			
10				Mélantois HB	US ORLEANS	Chaville Handball			
11				US Lagny Montevrain Handball	Biard HBC	Entente PL Avranches/PL Granville ©			
12				Le Chesnay Yvelines Handball	Union Su Mayenne* l'Huisserie	Avenir du Ponant (St Renan Guilers)			
13				® Equipe réserve					
14				© Equipe en convention (renouvellement ou création en cours d'instruction par la CNSR)					



COMPOSITION DES POULES DES CHAMPIONNATS NATIONAUX SENIORS FEMININS

(sous réserve des procédures en cours, de validation de la convention et de validation de l'engagement)

N°	Ligue Butagaz Energie/LFH Ne pas tenir compte des N°	D2F/LFH Ne pas tenir compte des N°	Nat. 1 Fém. P2	Nat. 2 Fém. P2
1	Handball Plan de Cuques	Achenheim Truchtersheim Handball	Exempt	Celles sur Belle Mellois en Poitou ®
2	Paris 92	ASUL Vaulx-en-Velin Handball	Union Sportive Alfortville Handball	Limoges Hand 87
3	Brest Bretagne Handball	Bouillargues Handball Nîmes Métropole	Club Laïque Colombelles Handball	Aunis HB la Rochelle Périgny
4	Celles sur Belle Mellois en Poitou	Club Athlétique Béglais	Harnes HBC	St Loubes HB
5	Toulon Métropole Var Handball	FLEURY LOIRET	Rennes Métropole HB ®	ES Blanquefortaise HBC
6	Les Neptunes de Nantes	Handball Clermont Auvergne Métropole 63	Les Neptunes de Nantes ®	AST CHATEAUNEUF
7	St Amand Handball – Porte du Hainaut	Havre Athlétic Club Handball	Brest Bretagne Handball ®	Lanester HB
8	OGC Nice Côte d'Azur Handball	HBC Aulnoye Aymeries	Rouen	St Sébastien Sud Loire Handball
9	Metz Handball	Lomme Lille Métropole Handball	CHAMBRAY THB ®	BLERE VAL DE CHER
10	JDA Dijon Handball	Noisy-le-Grand Handball	US Palaiseau	HBC Mamers
11	CHAMBRAY THB	Palente Besançon Handball	CJF FLEURY LOIRET ®	La Roche sur Yon Vendée HB ®
12	ES Besançon Féminin	Rennes Métropole Handball	Cercle Paul Bert Rennes HB	Carquefou HB
13	Bourg de Péage Drôme Handball	Stella Saint-Maur Handball	St Amand Handball-Porte du Hainaut ®	
14	Mérignac	Toulouse Féminin Handball	HB Octeville sur Mer	

® Equipe réserve

© Equipe en convention (renouvellement ou création en cours d'instruction par la CNSR)



COMPOSITION DES POULES DU CHAMPIONNAT DE FRANCE U18 MASCULIN 1ERE PHASE

(sous réserve des modifications réglementaires ou forfait d'une équipe)

N°	Poule 3	Poule 5	Poule 6
1	HBC Nantes	Gonfreville Handball	Ent. Pontault-Torcy-Serris-Lagny (Pontault) ©
2	Avenir du Ponant (St Renan Guilers) ©	Tremblay-en-France Handball	Entente Sud Hauts-de-France (Compiègne) ©
3	ENTENTE TOURAINNE HB © (Saint Cyr)	MAINVILLIERS-CHARTRES HB	ENTENTE SARAN/ORLEANS © (Saran)
4	Angers SCO Handball	Paris Saint-Germain Handball	Union Sportive Ivry Handball
5	Emeraude Handball (St Mâlo) ©	Bois Colombes Sports Handball	Athlétic Club Boulogne Billancourt
6	Carquefou*Erdre et Loire (Carquefou) ©	JS Cherbourgeoise Manche HB	Seine Eure Iton HB (Vernon) ©

© **Equipe en convention** (en cours d'instruction par la CNSR)



COMPOSITION DES POULES DU CHAMPIONNAT DE FRANCE U17 FEMININ 1ERE PHASE

(sous réserve des modifications réglementaires ou forfait d'une équipe)

N°	Poule 4	Poule 7
1	BOURGES HB 18/VAL D'AUBOIS HB (Bourges) ©	Entente Val de Somme (Feuquières St Blimont) ©
2	Moncoutant SAM	Entente St Quentin en Yvelines (Montigny le Bx) ©
3	Aunis HB La Rochelle Périgny	HB Féminin Caen Calvados (Colombelles) ©
4	ENTENTE FELINE HB ACADEMIE © (Fleury)	CHB AUNEAU
5	Filière 79 – HBC Celles MEP (celles) ©	Issy-Paris Hand
6	ENTENTE TOURAINNE HB (Chambray) ©	Eure Handball Féminin (Vernon) ©

© **Equipe en convention** (en cours d'instruction par la CNSR)



COMPOSITION DES POULES DES CHAMPIONNATS REGIONAUX SENIORS MASCULINS

Nous vous informons que les championnats sont créés sur Gest'Hand. Veillez à bien respecter les délais d'enregistrement des conclusions afin que les clubs adresses prennent leur disposition pour organiser au mieux leur déplacement et que les chargés de désignation de la CTA effectuent au plus tôt les désignations des arbitres. Il est donc important que vous consultiez régulièrement votre compte Gest'Hand. Par ailleurs, le club recevant peut modifier la conclusion comme il le souhaite sans passer par « Report » tant que la date limite de saisie n'est pas dépassée (conclusion non validée) en informant bien entendu le club adverse.

N°	 PRÉ NATIONAL MASCULIN CHAMPIONNAT TERRITORIAL CENTRE-VAL DE LOIRE	 REGIONAL 2 MASCULIN CHAMPIONNAT TERRITORIAL CENTRE-VAL DE LOIRE	 REGIONAL 3 MASCULIN CHAMPIONNAT TERRITORIAL CENTRE-VAL DE LOIRE	 REGIONAL 3 MASCULIN CHAMPIONNAT TERRITORIAL CENTRE-VAL DE LOIRE
	Prénational Masculin	Excellence Régionale Masculine	Honneur Régional Masculin Poule A	Honneur Régional Masculin Poule B
1	US LA FERTE	CSM SULLY 2	SAINT AVERTIN S	SAINT CYR HB 3
2	ST PRYVE OLIVET 2	AZAY VERETZ	ASPTT CHATEAUX ROUX	ST PRYVE OLIVET 3
3	US JOUE LES TOURS 1	AC ISSOUDUN 1	US ARGENTON	US JOUE LES TOURS 2
4	E VIERZON 1	SMOC ST JEAN DE BRAYE	VAL D'AUBOIS	SARAN LOIRET 3
5	SAINT CYR HB 2	BOURGES HB 18	O MEHUN	HBC TOURY
6	US ORLEANS 2	HC BLAISOIS	AC ISSOUDUN 2	JARGEAU S
7	A EPERNON	HBC GIEN LOIRET 2	CHAMBRAY THB	OUZOUEUR SUR LOIRE
8	MAINVILLIERS-CHARTRES HB 3	USM MONTARGIS	EB ARDENTES	FJ CHAMPHOL (r)
9	ESCALE ORLEANS 1	S ST DOULCHARD	US SELLOISE	ESCALE ORLEANS 2
10	AST CHATEAUNEUF 1	US DREUX VERNOUILLET 3	FL ST AIGNAN	AST CHATEAUNEUF 2
11	BLERE VAL DE CHER 1	BLERE VAL DE CHER 2	SAM'HANDBALL 18	BEAUGENCY HB
12	CSM SULLY 1	E VIERZON 2	JS BOULLERET	HBC CHATEAU-RENNARD

(r) Equipe repêchée



COMPOSITION DES POULES DES CHAMPIONNATS N3F ET REGIONAUX SENIORS FEMININS

Nous vous informons que les championnats sont créés sur Gest'Hand. Veillez à bien respecter les délais d'enregistrement des conclusions afin que les clubs adverses prennent leur disposition pour organiser au mieux leur déplacement et que les chargés de désignation de la CTA effectuent au plus tôt les désignations des arbitres. Il est donc important que vous consultiez régulièrement votre compte Gest'Hand. Par ailleurs, le club recevant peut modifier la conclusion comme il le souhaite sans passer par « Report » tant que la date limite de saisie n'est pas dépassée (conclusion non validée) en informant bien entendu le club adverse.

N°	Nationale 3 Féminine Centre-Pays de Loire	 PRÉ NATIONAL FÉMININ CHAMPIONNAT TERRITORIAL CENTRE-VAL DE LOIRE	 REGIONAL 2 FÉMININ CHAMPIONNAT TERRITORIAL CENTRE-VAL DE LOIRE
		Prénational Féminin	Excellence Régionale Féminine
1	SMOC ST JEAN DE BRAYE 1	ASPTT CHATEAUXROUX	SAINT CYR HB
2	BLERE VAL DE CHER 2	AZAY VERETZ	HBC VALLEE D'AVRE
3	USM MONTARGIS 1	AC ISSOUDUN	USM MONTARGIS 2
4	E VIERZON	AS TRAINOU	VAL D'AUBOIS
5	US DREUX VERNOUILLET 1	BOURGES HB 18	US DREUX VERNOUILLET 2
6	US JOUE LES TOURS	JARGEAU S	HC BLAISOIS
7	ANGERS*PONTS DE CE ©	CHAMBRAY THB 3	SMOC ST JEAN DE BRAYE 2
8	ST NAZAIRE	CHB AUNEAU	FJ CHAMPHOL
9	LES HERBIERS VHB	US SELLOISE (r)	ECO ST HILAIRE
10	CONNERRE VIBRAYE*CSCM ©	ESCALE ORLEANS	AC ROMORANTIN
11	CA EVRON	SAINTE AVERTIN S	ARGONNE ORLEANS
12	CJ BOUGUENNAIS	AST CHATEAUNEUF 2	EXEMPT 1

(r) Equipe repêchée

© Equipe en convention (en cours)



COMPOSITION DES POULES DES CHAMPIONNATS TERRITORIAUX U18 MASCULINS - 1ERE PHASE

Nous vous informons que les championnats sont créés sur Gest'Hand. Veillez à bien respecter les délais d'enregistrement des conclusions afin que les clubs adresses prennent leur disposition pour organiser au mieux leur déplacement et que les chargés de désignation de la CTA (si concernés) effectuent au plus tôt les désignations des arbitres. Il est donc important que vous consultiez régulièrement votre compte Gest'Hand. Par ailleurs, le club recevant peut modifier la conclusion comme il le souhaite sans passer par « Report » tant que la date limite de saisie n'est pas dépassée (conclusion non validée) en informant bien entendu le club adverse.

Championnat Territorial U18 Masculin 1 ^{ère} Phase Niveau Brassage Elite			
			
N°	Poule A	Poule B	Poule C
1	LOIRET EST 1 © (CSM Sully/HBC Gien Loiret)	SAINT AVERTIN S 2	SARAN LOIRET 2
2	MAINVILLIERS-CHARTRES HB 2	USM MONTARGIS	US DREUX VERNOUILLET 1
3	US ORLEANS 2	BOURGES/VIERZON ©	SAINT CYR HB 2
4	BLERE VAL DE CHER 2	AST CHATEAUNEUF	US JOUE LES TOURS 2

Début le week-end du 10/11 Septembre en matchs A/R → 6 dates.

A l'issue de cette première phase : les 2 premières équipes de chaque poule A, B et C et les 2 meilleures 3èmes disputeront **le championnat Elite en 1 poule de 8**.

Les équipes restantes du brassage Elite (soit 4 équipes) plus les équipes classées 1ères de chaque poule A, B, et C et la meilleure 2^{ème} (soit 4 équipes) issues du brassage Excellence disputeront **le championnat Excellence Haute en 1 poule de 8**. Les 8 équipes restantes disputeront **le championnat Excellence Basse en 1 poule de 8**.

© **Equipe en convention** (en cours)

Championnat Territorial U18 Masculin 1 ^{ère} Phase Niveau Brassage Excellence			
			
N°	Poule A	Poule B	Poule C
1	ASPTT CHATEAUROUX	LOIRET EST 2 (HBC Gien Loiret/CSM Sully) ©	VAL D'AUBOIS
2	HBC VOVRILLON	FJ CHAMPHOL	AZAY VERETZ
3	ESVI VEIGNE	JS BOULLERET	AC ISSOUDUN
4	HC BLAISOIS	QUALIFIE LOIRET 2	QUALIFIE LOIRET 1

Début le week-end du 10/11 Septembre en matchs A/R → 6 dates.

A l'issue de cette première phase : Les équipes restantes du brassage Elite (soit 4 équipes) plus les équipes classées 1ères de chaque poule A, B, et C et la meilleure 2^{ème} (soit 4 équipes) issues du brassage Excellence disputeront **le championnat Excellence Haute en 1 poule de 8**. Les 8 équipes restantes disputeront **le championnat Excellence Basse en 1 poule de 8**.

© **Equipe en convention** (en cours)



COMPOSITION DES POULES DES CHAMPIONNATS TERRITORIAUX U15 MASCULINS - 1ERE PHASE

Nous vous informons que les championnats sont créés sur Gest'Hand. Veillez à bien respecter les délais d'enregistrement des conclusions afin que les clubs adverses prennent leur disposition pour organiser au mieux leur déplacement. Il est donc important que vous consultiez régulièrement votre compte Gest'Hand. Par ailleurs, le club recevant peut modifier la conclusion comme il le souhaite sans passer par « Report » tant que la date limite de saisie n'est pas dépassée (conclusion non validée) en informant bien entendu le club adverse.

Championnat Territorial U15 Masculin 1^{ère} Phase Niveau Brassage Elite			
			
N°	Poule A	Poule B	Poule C
1	BLERE VAL DE CHER	USM MONTARGIS	SARAN LOIRET
2	MAINVILLIERS-CHARTRES HB 1	CHAMBRAY THB	SAINT CYR HB
3	US ORLEANS	BOURGES HB 18 1	US VENDOME
4	CSM SULLY	AST CHATEAUNEUF	US JOUE LES TOURS

Début le week-end du 10/11 Septembre en matchs A/R → 6 dates.
A l'issue de cette première phase : les 2 premières équipes de chaque poule A, B et C et les 2 meilleures 3^{èmes} disputeront **le championnat Elite en 1 poule de 8**.
 Les équipes restantes du brassage Elite (soit 4 équipes) plus les équipes classées 1^{ères} de chaque poule A, B, et C et la meilleure 2^{ème} (soit 4 équipes) issues du brassage Excellence disputeront **le championnat Excellence Haute en 1 poule de 8**. Les 8 équipes restantes disputeront **le championnat Excellence Basse en 1 poule de 8**.

Championnat Territorial U15 Masculin 1^{ère} Phase Niveau Brassage Excellence			
			
N°	Poule A	Poule B	Poule C
1	QUALIFIE LOIRET 1	SAINT AVERTIN S	ASPTT CHATEAUROUX
2	AZAY VERETZ	US DREUX VERNOUILLET 1	MAINVILLIERS-CHARTRES HB 2
3	AC ISSOUDUN	BOURGES HB 18 2	QUALIFIE LOIRET 3
4	QUALIFIE LOIRET 4	QUALIFIE LOIRET 2	HC BLAISOIS

Début le week-end du 10/11 Septembre en matchs A/R → 6 dates.
A l'issue de cette première phase : Les équipes restantes du brassage Elite (soit 4 équipes) plus les équipes classées 1^{ères} de chaque poule A, B, et C et la meilleure 2^{ème} (soit 4 équipes) issues du brassage Excellence disputeront **le championnat Excellence Haute en 1 poule de 8**. Les 8 équipes restantes disputeront **le championnat Excellence Basse en 1 poule de 8**.



COMPOSITION DES POULES DES CHAMPIONNATS TERRITORIAUX U13 MASCULINS - 1ERE PHASE

Nous vous informons que le championnat est créé sur Gest'Hand. Veillez à bien respecter les délais d'enregistrement des conclusions afin que les clubs adverses prennent leur disposition pour organiser au mieux leur déplacement. Il est donc important que vous consultiez régulièrement votre compte Gest'Hand. Par ailleurs, le club recevant peut modifier la conclusion comme il le souhaite sans passer par « Report » tant que la date limite de saisie n'est pas dépassée (conclusion non validée) en informant bien entendu le club adverse.

Championnat Territorial U13 Masculin 1^{ère} Phase Niveau Brassage Elite			
			
N°	Poule A	Poule B	Poule C
1	CHAMBRAY THB	BLERE VAL DE CHER	SAINT AVERTIN S
2	US ORLEANS	SAINT CYR HB	US DREUX VERNOUILLET
3	BOURGES HB 18	HBC GIEN LOIRET	SARAN LOIRET
4	US JOUE LES TOURS	MAINVILLIERS-CHARTRES HB	CSM SULLY

Début le week-end du 10/11 Septembre en matchs A/R → 6 dates.
 A l'issue de cette première phase : les 2 premières équipes de chaque poule A, B et C et les 2 meilleures 3^{èmes} disputeront **le championnat Elite en 1 poule de 8**.
 Les équipes restantes du brassage Elite (soit 4 équipes) plus les 8 équipes du brassage Excellence disputeront **le championnat Excellence en 2 poules de 6 + Finalités (places 1 à 4, 5 à 8 et 9 à 12)**.

Championnat Territorial U13 Masculin 1^{ère} Phase Niveau Brassage Excellence		
		
N°	Poule A	Poule B
1	LANGAIS CINQ MARS	ASPTT CHATEAUROUX
2	CHB AUNEAU	JS BOULLERET
3	SMOC ST JEAN DE BRAYE	ST PRYVE OLIVET
4	HC BLAISOIS	USM MONTARGIS

Début le week-end du 10/11 Septembre en matchs A/R → 6 dates.
 A l'issue de cette première phase : Les équipes restantes du brassage Elite (soit 4 équipes) plus les 8 équipes du brassage Excellence disputeront **le championnat Excellence en 2 poules de 6 + Finalités (places 1 à 4, 5 à 8 et 9 à 12)**.



COMPOSITION DES POULES DES CHAMPIONNATS TERRITORIAUX U18 FEMININS - 1ERE PHASE

Nous vous informons que les championnats sont créés sur Gest'Hand. Veillez à bien respecter les délais d'enregistrement des conclusions afin que les clubs adresses prennent leur disposition pour organiser au mieux leur déplacement et que les chargés de désignation de la CTA (si concernés) effectuent au plus tôt les désignations des arbitres. Il est donc important que vous consultiez régulièrement votre compte Gest'Hand. Par ailleurs, le club recevant peut modifier la conclusion comme il le souhaite sans passer par « Report » tant que la date limite de saisie n'est pas dépassée (conclusion non validée) en informant bien entendu le club adverse.

Championnat Territorial U18 Féminin 1^{ère} Phase Niveau Brassage Elite			
			
N°	Poule A	Poule B	Poule C
1	AST CHATEAUNEUF 1	USM MONTARGIS	BOURGES HB 18 2
2	HBC GIEN LOIRET	FJ CHAMPHOL	CHAMBRAY THB 2
3	SAINT AVERTIN S	US DREUX VERNOUILLET	ASPTT CHATEAUROUX
4	CJF FLEURY LOIRET 2	HC BLAISOIS	AS TRAINOU

Début le week-end du 10/11 Septembre en matchs A/R → 6 dates.

A l'issue de cette première phase : les 2 premières équipes de chaque poule A, B et C et les 2 meilleures 3^{èmes} issues du brassage Elite disputeront **le championnat Elite en 1 poule de 8**.

Les équipes restantes du brassage Elite (soit 4 équipes) plus les équipes du brassage Excellence (soit 6 équipes) disputeront **le championnat Excellence en 2 poules de 6 avec 1 exempt dans chaque poule + Finalités (places 1 à 4 en match A/R avec conservation des résultats et places 5 à 10 en match aller avec conservation des résultats)**.

Championnat Territorial U18 Féminin 1^{ère} Phase Niveau Brassage Excellence		
		
N°	Poule A	Poule B
1	AST CHATEAUNEUF 2	US JOUE LES TOURS 2
2	ECO ST HILAIRE 2	EB ARDENTES
3	ATHEE	US SELLOISE
4	EXEMPT 1	EXEMPT 1

Début le week-end du 10/11 Septembre en matchs A/R → 6 dates.

A l'issue de cette première phase : Les équipes restantes du brassage Elite (soit 4 équipes) plus les équipes du brassage Excellence (soit 6 équipes) disputeront **le championnat Excellence en 2 poules de 6 avec 1 exempt dans chaque poule + Finalités (places 1 à 4 en match A/R avec conservation des résultats et places 5 à 10 en match aller avec conservation des résultats)**.



COMPOSITION DES POULES DU CHAMPIONNAT TERRITORIAL U15 FEMININ - 1ERE PHASE

Nous vous informons que les championnats sont créés sur Gest'Hand. Veillez à bien respecter les délais d'enregistrement des conclusions afin que les clubs adverses prennent leur disposition pour organiser au mieux leur déplacement. Il est donc important que vous consultiez régulièrement votre compte Gest'Hand. Par ailleurs, le club recevant peut modifier la conclusion comme il le souhaite sans passer par « Report » tant que la date limite de saisie n'est pas dépassée (conclusion non validée) en informant bien entendu le club adverse.

<p style="text-align: center;">Championnat Territorial U15 Féminin 1^{ère} Phase Niveau Brassage Elite</p> 			
N°	Poule A	Poule B	Poule C
1	AST CHATEAUNEUF 1	J3 AMILLY	VAL D'AUBOIS
2	CHAMBRAY THB 1	US DREUX VERNOUILLET 1	CJF FLEURY LOIRET 1
3	E VIERZON	BOURGES HB 18	BLERE VAL DE CHER
4	USM MONTARGIS 1	US JOUE LES TOURS	CHB AUNEAU
5	/	ASPTT CHATEAUROUX	/

Début le week-end du 10/11 Septembre : 2 poules de 4 en matchs A/R → 6 dates et 1 poule de 5 en matchs aller → 5 dates.
A l'issue de cette première phase : les 2 premières équipes de chaque poule de 4 (A et C) et les 3 meilleures de la poule de 5 (B) disputeront le **championnat Elite en 1 poule de 7**.
 Les 6 autres équipes restantes disputeront le **championnat Excellence**.